

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

TRAVAIL - DEMOCRATIE - PAIX

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS

DIRECTION GENERALE DE LA REGIE
NATIONALE DES TRANSPORTS ET DES
TRAVAUX PUBLICS

AL/MBB.

ECRET N° 75/402 du 10 Sept. 1975
MIPT/RNTP

portant inscription au tableau d'avance-
ment au titre de l'année 1974 des
Ingénieurs de la Catégorie A1 des
Services Techniques (Travaux Publics).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO,

VISAS:

Vu la Constitution
Vu la Loi 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonction-
naires des cadres;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires des cadres de la R.P.C.;
Vu l'Arrêté 60-90/FP du 3/3/1960 fixant le statut commun des
cadres de la Catégorie A1 des Services Techniques de la R.C.P.;
Vu le Décret 62-130/MF du 9/5/1962 fixant le régime des rémuné-
rations des cadres de la R.P.C.;
Vu le Décret 62-196/FP/PC du 5/7/62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires des cadres de la R.P.C.;
Vu le Décret 62-197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la Loi 15/62 portant statut
général des fonctionnaires;
Vu le Décret 62-198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
Vu le Décret 65/170/FP du 25/6/65 règlementant l'avancement des
fonctionnaires des cadres de la R.P.C.;
Vu le Décret n° 75-20 du 8/01/75 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des
Ministres de la R.P.C.;
Vu le Décret n° 75/21 du 9/01/75 fixant la composition des
membres du Conseil des Ministres de la R.P.C.;

Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire en
date du 12 Juin 1975;

ARTICLE 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année
1974, les Ingénieurs des cadres de la catégorie A1 des Services
Techniques (Travaux Publics) dont les noms suivent :

.../...

Au grade d'Ingénieurs :

POUR LE 3^e ECHELON à 30 mois

M. BAKOUMASSE Patrice - ASEONA Brazzaville

Pour le 4^e Echelon à 2 ans

MM. ALBINO Pascal - S.N.E. - Brazzaville /

- BIKINDOU Robert - D.C.U.H. - Brazzaville /

Pour le 5^e Echelon à 2 ans

M.- GALLIMONI Jean-Louis - R.N.T.P. Brazzaville (à - - -)

AU GRADE D'INGENIEUR EN CHEF

Pour le 2^e Echelon à 2 ans

... JLT Hilaire - A. T. C. - Pointe-Noire

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 10 Septembre 1975

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports;

B. MATINGOU.

H. LOPES .-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale, chargé
de l'Industrie,

A. DENGUET.

P. Le Ministre des Finances,
Le Vice-Premier Ministre,
Ministre de l'Agriculture et de
l'Elevage

CH. MGCOTO-MOUKONO

AMPLIATIONS :

SGCE/Courrier.....	3
JORPC.....	1
ETPT.....	2
MP-RNTP.....	15
MF.....	2
FF.....	2
TC.....	1

ASECNA.....	1
DCUH.....	1
SNE.....	2
Intéressés.....	5
DGT.....	5